



MODIFICATION DE SOUMISSION No.3 AMENDMENT TO TENDER

Dossier No – File No

5P300-15-5077/A

Projet - Project

Réfection de la route Promenade au parc national de la Mauricie (km 0 à 5,54) et reconstruction de sept (7) ponceaux

Date limite au plus tard -
Closing Date on or before
Jeudi 4 juin 2015 à 2h00 /

Date d'émission – Date of issue
1^{ER} juin 2015

OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION – THE PURPOSE OF THIS AMENDMENT IS TO GIVE EFFECT TO THE FOLLOWING

Cet addenda fait partie intégrante des documents contractuels. Tous les renseignements inclus dans cet addenda ont préséance sur les informations émises antérieurement.

1. DEVIS TECHNIQUE

2.1. Section 31 00 00 - Civil généralités

1. L'article **1.13 Transport en vrac** est ajouté :

L'Entrepreneur s'engage à faire transporter par des entreprises de camionnage en vrac toutes les matières en vrac visées par la plus récente version en vigueur de la clause concernant le transport de matières en vrac du cahier des charges du ministère des transports du Québec (CCDG 2015, article 7.7.1), dans des proportions d'au moins cinquante pour cent (50 %) et selon les modalités stipulées par cette clause.

Toutefois, contrairement à ce qui est décrit à l'article 7.7.1.5, l'Entrepreneur ne pourra réclamer un ajustement de prix et devra en tenir compte dans l'établissement de sa soumission.

2.2. Section 32 11 00 - Civil aménagement routier

1. L'article **3.1.3.3 de l'article Décohésionnement, malaxage, reprofilage, rechargement et compactage** est modifié comme suit :

Le décohésionnement sera effectué sur une profondeur d'environ ~~250mm~~ **180mm** et sur une largeur de 100 mm plus large que la largeur du pavage projeté (incluant les surlargeurs des accotements). Avant le décohésionnement, l'Entrepreneur devra nettoyer les accotements pour enlever la terre végétale ou autres matériaux.

2. PLANS

4.1. Feuille 14 de 22 - Coupes et détails

1. La modification suivante doit être apportée **détail type 3** : structure de chaussée existante à décohésionner, à malaxer sur une profondeur de ~~250mm~~ **180mm**, à reprofiler et à compacter à 98% du P.M.

3. FORMULE DE SOUMISSION

1. L'article **2.4 a) du bordereau de soumission – addenda 2** est modifié comme suit :

Décohésionnement de la chaussée existante sur ~~250mm~~ **180mm** d'épaisseur incluant nettoyage des accotements, malaxage, déblai 2^e classe, mise en forme et compaction.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS INCLUSES DANS LES INSTRUCTIONS DE TRAVAIL DEMEURENT LES MÊMES / ALL OTHER CONDITIONS INCLUDED IN THE WORK INSTRUCTIONS REMAIN THE SAME.

Par la présente nous reconnaissons avoir reçu la version modifiée des instructions et nous attestons avoir modifié notre soumission en conséquence.

We hereby acknowledge receipt of the amendment instructions and confirm that provisions therefore have been made in our tender.

Pour être prise en considération, toute soumission devra être accompagnée d'un exemplaire signé de la présente modification. Si votre soumission a déjà été envoyée, veuillez signer et envoyer cette modification par télécopieur/courriel avec toutes révisions faites à votre prix de soumission, à nos bureaux avant la date limite. Télécopieur: 418-648-5392

Signed copy of this amendment must accompany each tender in order that the tender be considered.

If your submission has already been sent, please sign and send this amendment by fax / email with any revisions made to your bid price, at our office before the deadline. Fax: 418-648-5392.

Signé - Signed	Titre - Title	Date
Société - Company		